



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 septembre 2014**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
CASTANG Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	Conseiller municipal délégué	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée	X		
OUDARD Olivier	Conseiller municipal délégué		X	Emmanuel VIENNET
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée	X		
MAURY Pierre	Conseiller municipal		X	Frédéric TCHOBANIAN
WERY Claude	Conseiller municipal		X	Antonia ROMAN
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal	X		
LOYER Denise	Conseillère municipale	X		
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
BESSION Claire	Conseillère municipale	X		
GHERABI Malika	Conseillère municipale		X	Denise LOYER
VIENNET Emmanuel	Conseiller municipal	X		
MARILA Danijela	Conseillère municipale		X	

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de votants : 17**

**Secrétaire de Séance : Emmanuel VIENNET**

**Compte-rendu conseil du 16 juin 2014 : Approuvé à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Election d'un 4<sup>ème</sup> adjoint
- Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de gaz / PMA
- Avenant à la convention opérationnelle - prolongation de portage / EPF "Requalification de l'entrée Est du village côté Montbéliard"

- Rénovation du bâtiment Nord de l'école élémentaire - Avenant n°1
- Vente du tracteur Kubota
- Consultation alarme salle polyvalente
- Rétrocession parcelle cadastrée AC 599 (Pré des Ailes)
- Contrat de prêt
- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Révision tarif périscolaire du mercredi après-midi
- Décision modificative n°2 budget principal
- Décision modificative n°1 budget annexe - transport
- Transfert des pouvoirs de police relatif à la loi ALUR
- Création d'une agence postale communale
- Concert du Conservatoire de musique au Temple de Sainte-Suzanne - prise en charge des frais de chauffage
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement
- Nouvelles associations culturelles et sportives
- Questions relatives à PMA
- Questions diverses

## **I Election d'un 4<sup>ème</sup> adjoint**

### **Indemnités :**

Suite à une observation de la Sous-Préfecture de Montbéliard portant sur le calcul des indemnités des élus (Maire + Adjointes + Conseillers municipaux), il est nécessaire de modifier la délibération du 04 avril.

Le Conseil municipal ayant en effet choisi d'indemniser 4 conseillers municipaux en plus du Maire et des Adjointes, cette indemnisation ne peut se faire que dans le respect de l'enveloppe indemnitaire du Maire et des Adjointes en exercice.

Le Maire propose le vote d'un 4<sup>ème</sup> adjoint ce qui engendre une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire, à savoir :

### **(nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint avec enveloppe maxi de 109 %)**

Maire 34.5 %

Adjointes 12.7 % x 4 = 50.8 %

Conseillers délégués 7.9 % x 3 = 23.7 %

**109.0 %**

### **Montant des indemnités**

<b>Elus</b>	<b>Montant actuel</b>	<b>Montant avec un 4<sup>ème</sup> adjoint</b>
<b>Maire</b>	1 190.28 €	1 173.26 €
<b>Adjoint</b>	448.90 €	431.91 €
<b>Conseiller délégué</b>	289.66 €	268.66 €

### **Rappel du trop-perçu déduit lors du prochain paiement des indemnités**

<b>Elus</b>	<b>Trop-perçu/mois</b>	<b>Total pour 5 mois</b>
<b>Maire</b>	<b>17.02 €</b>	<b>85.10 €</b>
<b>Adjointes</b>	<b>16.99 €</b>	<b>84.95 €</b>
<b>Conseillers délégués</b>	<b>21.00 €</b>	<b>105.00 €</b>

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

Le trop-perçu sera déduit des indemnités du mois de septembre.

**Election :**

Election parmi les conseillers délégués d'un 4<sup>ème</sup> adjoint. Le Maire propose Jean-Daniel HERMETET dans un souci de respecter la parité. Il n'y a pas nécessité de faire un vote par liste mais d'un seul adjoint.

Le Maire en profite pour annoncer qu'Olivier OUDARD a demandé à être démis de ses fonctions de conseiller municipal délégué en raison d'obligations professionnelles. Le Maire propose qu'il soit remplacé par Emmanuel VIENNET.

Le Maire demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre candidature.

Le Maire passe donc au vote en nommant Emmanuel VIENNET secrétaire et les assesseurs, Claire BESSON et Annie DI MAIO.

**Dépouillement :**

15 voix pour Jean-Daniel HERMETET

2 bulletins blancs.

**Le Maire proclame Jean-Daniel HERMETET 4<sup>ème</sup> adjoint.**

## **II Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de gaz / PMA**

Le Maire expose que depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent :

- Les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le Gouvernement,
- Les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a modifié l'article L445-4 du code de l'énergie qui précise : « les consommateurs finals non domestiques bénéficiant encore des tarifs réglementés de vente de gaz naturel [...] ne sont plus éligibles à ces tarifs » et ce, selon les échéances suivantes :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 200 MWh
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les sites dont la consommation annuelle est comprise entre 30 MWh et 200 MWh

La Commune est concernée par cette extinction des tarifs régulés et se trouve donc dans l'obligation de devoir mettre en concurrence les fournisseurs pour la fourniture de gaz naturel et ce, à l'instar des autres communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagé.

Par ailleurs, afin d'aider les communes de son territoire (ainsi que les communes adhérentes au SYGAM) à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer un conseil personnalisé aux communes de moins de 10 000 habitants pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé, d'autre part, **il est proposé de constituer un groupement de commande ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP et ce, conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés public.**

**Il est proposé que le fonctionnement de ce groupement de commande soit régi par une convention constitutive, dont le projet est annexé au présent rapport.** Il sera constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans.

De plus, il est précisé que Pays de Montbéliard Agglomération assurera, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et qu'en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Ainsi le groupement totalisera les 26 membres suivants :

- Pays de Montbéliard Agglomération
- Commune d'Arbouans
- Commune de Bart
- Commune de Bavans
- Commune de Bethoncourt
- Commune de Courcelles-les-Montbéliard
- Commune de Dambenois
- Commune de Dampierre-les-Bois
- Commune de Dasle
- Commune d'Exincourt
- Commune de Fesches-le-Châtel
- Commune de Mandeuve
- Commune de Mathay
- Commune de Nommay
- Commune de Sainte-Suzanne
- Commune de Taillecourt
- Commune de Vieux-Charmont
- Commune de Voujaucourt
- Commune d'Autechaux-Roide
- Commune de Berche
- Commune de Colombier-Fontaine
- Commune d'Etouvans
- Commune de Pont de Roide – Vermondans
- Syndicat intercommunal des Trois Fontaines
- Syndicat intercommunal à vocations multiples de Berche et Dampierre-sur-le-Doubs
- Syndicat mixte de l'aérodrome

Ainsi, le groupement de commande représenterait ainsi un volume annuel proche de 20 GWh répartis sur 165 bâtiments. Le coût estimé annuel du marché est compris entre 600 000 et 850 000 € HT, soit entre 700 000 et 1 000 000 € TTC(NB : parmi les taxes, on compte la taxe tarifaire d'acheminement (CTA), la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), la contribution au tarif spécial solidarité gaz (CTSSG), la contribution au service public du gaz (CSPG), la TVA de 5,5% sur abonnement et 20% sur consommations.

Enfin, considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Jean-Pierre CASTANG précise que cet accord-cadre qui devra être conclu avec un minimum de trois fournisseurs (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) serait signé pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de conclure des marchés subséquents d'une durée d'un an ou plus dans le but de trouver régulièrement le moins disant. Il indique également qu'en février prochain, il ne faudra pas oublier de résilier le contrat avec Total.

Gaëtan DESMARAIS souhaite savoir si on connaît les économies attendues. Le Maire précise qu'il n'est pas possible de connaître le pourcentage exact d'économie à l'heure actuelle mais on table sur une espérance de 20%.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **approuve les dispositions du présent rapport,**
- **se prononce favorablement pour l'adhésion de la Commune de Sainte-Suzanne au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,**
- **confie la mission de coordonnateur de groupement à Pays de Montbéliard Agglomération,**
- **autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement,**
- **décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution des marchés subséquents résultant de l'accord-cadre.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

### **III Avenant à la convention opérationnelle - prolongation de portage / EPF "Requalification de l'entrée Est du village côté Montbéliard"**

Le Maire expose que le portage par l'EPF pour l'opération « Requalification de l'entrée Est du village côté Montbéliard », c'est-à-dire la Chope et la maison Humbert, est arrivé à échéance le 21 avril 2014.

Le projet n'étant pas finalisé à ce jour, il y a lieu de prolonger le portage assuré par l'EPF.

Aussi, l'EPF propose une prolongation à 6 ans (depuis la date d'acquisition) soit jusqu'au 21 avril 2016.

Le Maire donne lecture des grandes lignes de l'avenant à la convention proposé par l'EPF.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **Autorise la prolongation de portage**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention opérationnelle**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

## **IV Rénovation du bâtiment Nord de l'école élémentaire - Avenant n°1**

Tout d'abord, le Maire précise que les travaux de rénovation ont été réalisés dans les temps impartis. Il remercie Jean-Pierre CASTANG pour avoir suivi de près les travaux. Il a eu l'occasion de remercier l'ensemble du personnel et plus précisément les agents d'entretien et le personnel des services technique qui se sont particulièrement investis pour que la rentrée scolaire puisse se faire dans de bonnes conditions.

Ensuite, le Maire expose que les travaux de rénovation de l'école élémentaire sont terminés. Toutefois, l'entreprise PARIETTI a fait parvenir un avenant répertoriant toutes les modifications du marché initial.

### Travaux complémentaires :

Prix nouveau – Désamiantage = 25 715.00 € HT

Prix nouveau – Aire bétonnée pour PAC = 2 200.00 € HT

Prix nouveau – Mur en agglos anti bruit PAC = 2 200.00 € HT

Prix nouveau – Fermeture par grillage PAC = 1 453.49 € HT

Prix nouveau – Adaptation en toiture suite à non dépose des relevés amiantés = 2 068.00 € HT

Total travaux complémentaires = 33 636.49 € HT

### Economies chantier :

Prix nouveau – remplacement du système d'isolation extérieur = - 12 000.00 € HT

Bordures accès chaufferie = - 388.44 € HT

Enrobé chaufferie = - 172.64 € HT

Escalier béton = - 388.44 € HT

Rampe accès chaufferie = - 2 006.94 € HT

Plots support PAC = - 1 079.00 € HT

Agrandissement trémie = - 323.70 € HT

Cheminement circulaire = - 1 511.60 € HT

Echelle à crinoline = - 2 050.79 € HT

Total économies chantier = - 19 921.49 € HT

Le montant de l'avenant n°1 est donc de 13 713.00 € HT soit 16 458.00 € TTC.

Montant du marché initial : 259 030.56 € HT soit 309 800.55 € TTC

**Nouveau montant du marché : 272 745.56 € HT soit 327 294.67 € TTC**

**L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **autorise le Maire à accepter les termes de cet avenant**
- **autorise le Maire à signer cet avenant**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Pour : 16**

Enfin, la date d'inauguration a été fixée au 17 octobre à 17 h.

## **V Vente du tracteur Kubota**

Le Maire expose que la commune a un tracteur Kubota qui n'est plus utilisé du fait de son mauvais état.

Un employé municipal souhaite le racheter. Il a été évalué à 200 €.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise la vente du tracteur Kubota au prix de 201 €.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

## **VI Consultation alarme salle polyvalente**

Le Maire expose que l'alarme de la salle polyvalente est vétuste et qu'il y a lieu de s'orienter vers un système plus adéquat.

Jean-Daniel HERMETET a donc rencontré 3 prestataires, à savoir Sat'Alarm (prestataire actuel), ESP et MPS. Il précise qu'il faudra étudier la répartition des badges.

3 propositions, à savoir :

### Sat'Alarm :

Frais de pose à 506.40 € TTC

Loyer mensuel à 36 € sur 60 mois

### ESP :

Frais de pose à 850 € HT

Loyer mensuel à 135 € sur 63 mois

### MPS :

Frais de pose à 1 548 € TTC

Loyer mensuel à 95.08 € TTC

Jean-Daniel HERMETET précise que SAT'ALARM est un peu moins cher du fait qu'ils récupèrent des sirènes et le système filaire.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **décide de retenir la proposition de SAT'ALARM**
- **autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

## **VII Rétrocession parcelle cadastrée AC 599 (Pré des Ailes)**

Le Maire expose que l'EPF rétrocède cette année la parcelle AC599 (Pré des Ailes).

L'EPF a pris l'attache du notaire chargé de la rétrocession pour procéder à la vente du bien.

<u>Prix :</u>	16 500.00 €
<u>Indemnités accessoires :</u>	
- Etat de frais :	1 021.00 € HT
- Taxe foncière 2011 :	30.00 € HT
- Réparation clôture :	1 321.45 € HT
- Réparation toiture :	1 055.02 € HT
- Taxe foncière 2013 :	29.00 € HT
- Frais de portage 2014 sur année 2013 :	262.82 € HT
- Frais de portage 2015 sur année 2014 :	471.63 € HT
- Taxe foncière 2014 :	32.00 € HT
	<hr/>
Total :	4 222.92 € HT
<b>Total TTC (TVA à 20 %)</b>	<b>5 067.50 €</b>
<u>Evaluation frais de notaire :</u>	
1 300.00 € HT + TVA à 20 % =	1 560.00 €

**Coût total de l'acquisition 23 127.50 €**

Crédits ouverts au BP 2014 : 17 521.00 €

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **approuve la rétrocession**
- **autorise l'achat de la parcelle AC599 au prix de 23 127.50 €**
- **autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rattachant**
- **décide d'ouvrir les crédits manquants (5 606.50 €), sachant que les crédits supplémentaires nécessaires ont été prévus au BP dans le cadre des dépenses imprévues**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

## **VIII Contrat de prêt**

Le Maire rappelle que dans le cadre du vote du budget primitif 2014, un emprunt de 200 000 € a été inscrit dans le cadre de la rénovation du bâtiment nord de l'école élémentaire rue Jean Jaurès.

Aussi, la commission finances a lancé une consultation auprès de différentes banques, à savoir la Caisse d'Epargne, la Banque Postale, la Banque Populaire, le Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole. Après étude des différentes propositions, la commission a retenu celle de la Caisse d'Epargne :

Montant : 200 000 €

Taux d'intérêt fixe : 2.22 %



Taux d'amortissement : constant

Montant de la première échéance : 21 233.33 €

Périodicité de remboursement : annuelle

Nombre d'échéance : 10

Date de première échéance : 15/01/2015

Date de dernière échéance : 15/01/2024

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré pour autoriser le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rattachant.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 17**

## **IX Contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Le centre de gestion propose :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)

Garanties : remboursement à la collectivité des frais liés aux décès, accident de service et maladie imputable au service, incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), maladie de longue durée, longue maladie, maternité, adoption et paternité de ses agents.

Tarifification :

- pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés : **6.70 %** (avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire uniquement)
- pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires de droit public : **1.10 %** (avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire uniquement)

Taux contrat groupe CDG :

2011 : 3.90 %

2012 : 4.08 %

**2015 : 6.70 %**

Axa, l'assureur actuel de la commune propose les mêmes garanties que le contrat groupe du Centre de gestion, sachant que le contrat est révisable chaque année.

Taux :

2011 : 4.50 % - 0.60 % (pris en charge par AXA Capello) = 3.90 %

2012 : 4.95 % - 0.87 % (pris en charge par AXA Capello) = 4.08 %

**2015 : 6.60 % maxi. Le taux exact sera connu le 20 décembre.**

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **retient la proposition d'Axa Assurances**
- **autorise le Maire à signer ledit contrat et toutes les pièces s'y rattachant.**

**Contre : 05**

**Abstention : 01**

**Pour : 11**

### **X Révision tarif périscolaire du mercredi après-midi**

Le Maire rappelle les tarifs votés lors du conseil du 16 juin dernier, à savoir :

#### **Périscolaire**

	<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>		<b>Extérieurs à Sainte-Suzanne</b>	
	De la sortie d'école jusqu'à 17h	De la sortie d'école jusqu'à 18h	De la sortie d'école jusqu'à 17h	De la sortie d'école jusqu'à 18h
QF 0 à 775	1,53	2,81	1,84	3,37
QF 776 à 1200	2,11	3,89	2,53	4,67
QF 1201 à 9999	2,68	4,96	3,22	5,95

#### **Mercredi**

	<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>			<b>Extérieurs à Sainte-Suzanne</b>		
	11h15 - 12h	12h - 13h30	13h30 (après-midi)	11h15 - 12h	12h - 13h30	13h30 (après-midi)
QF 0 à 775	1,28	4,29	3,17	1,53	5,15	3,80
QF 776 à 1200	1,78	6,73	4,67	2,14	8,08	5,60
QF 1201 à 9999	2,28	7,59	6,17	2,74	9,11	7,40

#### **Midi**

	<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>	<b>Extérieurs à Sainte-Suzanne</b>
	QF 0 à 775	4,29
QF 776 à 1200	6,73	8,08
QF 1201 à 9999	7,59	9,11

Aussi, il s'avère que ces tarifs doivent être à nouveau modifiés notamment pour le mercredi. Il est proposé 2 plages horaires au lieu de 3. Par ailleurs, il faut revoir les tarifs pour les extérieurs qui ne peuvent être accueillis que le mercredi.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>		
	De la sortie d'école jusqu'à 17h	De la sortie d'école jusqu'à 18h
QF 0 à 775	1,53	2,81
QF 776 à 1200	2,11	3,89
QF 1201 à 9999	2,68	4,96

<b>Mercredi</b>	<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>		<b>Extérieurs à Sainte-Suzanne</b>	
	De la sortie de l'école à 13h30	13h30 à 16h30	De la sortie de l'école à 13h30	13h30 (après-midi)
QF 0 à 775	4,29	3,17	5,15	3,80
QF 776 à 1200	6,73	4,67	8,08	4,32
QF 1201 à 9999	7,59	6,17	9,11	6,78

<b>Midi</b>	<b>Habitants de Sainte-Suzanne ou scolarisés</b>
QF 0 à 775	4,29
QF 776 à 1200	6,73
QF 1201 à 9999	7,59

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.**

### **XI Décision modificative n°2 budget principal**

202 indemnisation commissaire enquêteur	- 211.00 €
2188 matériel ( <b>aspirateur pour école primaire</b> )	+ 211.00 €
22 dépenses imprévues	- 5 820.00 €
2313 bâtiments ( <b>chaudière logement gardienne</b> )	+ 5 820.00 €
22 dépenses imprévues	- 5 606.50 €

2111 Terrains (**Pré des Ailes**)

+ 5 606.50 €

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Pour : 17**

## **XII Décision modificative n°1 budget annexe - transport**

Sylvie GRAU précise qu'il y a eu une erreur de frappe au moment de la saisie du budget et qu'il s'agit juste d'une DM pour régulariser les écritures.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 18**

## **XIII Transfert des pouvoirs de police relatif à la loi ALUR**

Par courrier en date du 15 mai 2014, le Président de PMA nous sollicitait pour connaître notre positionnement quant aux transferts automatiques de pouvoirs de polices spéciales relatives à l'environnement, l'assainissement, la collecte et l'élimination des déchets ménagers, la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage ainsi qu'en matière de circulation et de stationnement portant sur la voirie d'intérêt communautaire.

Aussi, en date du 16 juin, le Conseil municipal de Sainte-Suzanne a émis un avis favorable à ce transfert.

Or, il se trouve que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), n°2014-366 du 24 mars 2014 en son article 75, prévoit également le transfert automatique de pouvoirs de polices spéciales en matière de logement au Président de l'EPCI compétent en matière d'habitat. Cette police spéciale porte essentiellement sur le péril imminent, la sécurité des équipements communs d'un bâtiment collectif à usage d'habitation ainsi que sur la sécurité des établissements recevant du public (à caractère partiel ou total d'hébergement / habitation).

**Le Conseil municipal est sollicité pour faire connaître avant le 17 octobre 2014 une éventuelle opposition à ce que soient transférés les pouvoirs de police spéciale du Maire en matière d'environnement, d'assainissement, de collecte et d'élimination des déchets ménagers, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage et de circulation, stationnement sur la voirie dite d'intérêt communautaire ainsi qu'en matière de logement.**

## **XIV Création d'une agence postale communale**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré, début juillet, les directeurs de la Poste qui ont fait une présentation du trafic postal.

Ouverture 27 h par semaine avec environ 61 clients en moyenne par jour.

Mais les directeurs de la Poste disent que cela correspond à 10 h de présence de clients au guichet. L'essentiel du travail de Mme GRAIZELY concerne les opérations de courriers, de 60 à 80 % ensuite il y a les opérations financières et les mandats.

Aussi, la Poste dit que pour rentrer dans leurs frais il faut envisager une diminution des horaires. Mais comme il y a le souci du service public sur la commune ils proposent la création d'une agence postale confiée soit à la mairie soit à un commerçant.

Le Maire, accompagné de Sylvie GRAU, se sont rendus à l'agence postale de Bart où une rencontre a eu lieu avec la responsable de l'agence, le Maire et un adjoint. Les précisions suivantes ont été données :

- L'agence est ouverte 24 h par semaine et gère en moyenne 70 opérations par jour.
- Au départ création avec un contrat d'avenir et le poste a été transformé en poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Coût annuel : 18 000 € dont 12 000 € pris en charge par la Poste. Aide de la Poste 996 € par mois.
- La mairie prend en charge l'électricité, le chauffage et l'abonnement du téléphone.
- Frais d'aménagement (locaux, ordinateurs, coffre-fort...) pris en charge par la Poste
- L'agent en poste a un profil de comptable sachant qu'une formation est assurée et une forte compétence en matière d'accueil du public.
- Accueil distinct de celui de la mairie afin de garantir un maximum de confidentialité
- Bilan annuel transmis par la Poste sur :
  - o L'activité
  - o Les chiffres de vente
  - o La qualité du travail de la responsable de l'agence
  - o Fonctionnement technique de l'agence
  - o La conformité des encaissements

Le Maire est en attente d'une reprise de contact du directeur de la Poste.

### **XV Concert du Conservatoire de musique au Temple de Sainte-Suzanne - prise en charge des frais de chauffage**

Le Maire fait part d'un courrier adressé par le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique du Pays de Montbéliard.

En effet, le Conservatoire propose un concert le vendredi 16 janvier 2015 au Temple de Sainte-Suzanne. Il s'agirait d'un concert en hommage à la musique française pour harpe intitulé « Concert impromptu ».

Le conservatoire demande une prise en charge des frais de chauffage.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, ne souhaite pas prendre en charge les frais de chauffage.**

**Contre : 08**

**Abstention : 02**

**Pour : 07**

Un courrier sera adressé au Conservatoire pour se rapprocher du CCF qui a proposé de prendre en charge ces frais de chauffage.

### **XVI Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire donne lecture des principales données concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2013 sachant que le document a été remis à chaque membre du Conseil municipal pour information.

## **XVII Nouvelles associations culturelles et sportives**

Le Maire informe le Conseil municipal de la création de nouvelles associations sur la commune, à savoir :

- Les Z'endiablées qui organisent des cours de zumba deux fois par semaine au local des sociétés (mardi et jeudi soir)
- Poker à la maison des associations le vendredi soir
- Détente et Loisirs : activité supplémentaire avec la country enfants le mercredi après-midi à la salle polyvalente

## **XVIII Questions relatives à PMA**

Le Maire explique que le projet Caden'Cité, lancé par la précédente équipe communautaire, a été arrêté afin de procéder à une étude des contrats pour voir notamment quelles seraient les conséquences de dénoncer les contrats déjà signés et de voir si le projet prévu est le plus adapté. Les services de PMA ont beaucoup travaillé depuis juin. Certains contrats peuvent être revus. Initialement axe ouest – est qui s'oriente plutôt sur un axe nord – sud. En effet, avait été délaissés l'UTBM, le site médian et la gare TGV qui seront pris en compte dans le nouveau projet. Plutôt que de faire des travaux coûteux il est envisagé un projet moins onéreux et avec les économies réalisées de prévoir un trajet jusqu'au site médian. Le sujet est inscrit à l'ordre du jour du conseil du 25 septembre.

A préciser également que les entrepreneurs locaux souhaitent une reprise des chantiers rapidement pour les zones non touchées.

Deux autres gros dossiers inscrits à l'ordre du jour de ce conseil d'agglomération du 25 septembre :

- retour en régie de l'eau
- cocomposteur de Fesches-le-Châtel

## **XIX Questions diverses**

- Rappel pour présence élections sénatoriales le dimanche 28 septembre 2014. Proposition de Pierre MAURY pour assurer un co-voiturage.

- Modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au conseil supérieur de la fonction territoriale.

- Modification des contrats des chauffeurs de bus, à savoir :

- Isabelle SIMON 9 h par semaine sur 12 mois
- Dominique RONDEAU 8 h par semaine sur 10 mois

- Vœux du Maire

Le Maire pose la question de savoir si quelqu'un est intéressé pour préparer un diaporama pour la soirée des vœux du Maire. Personne ne semble intéressée. Aussi, Michel BOILLOD, adjoint au maire de la précédente équipe municipale, sera sollicité pour savoir s'il veut bien apporter son aide pour la réalisation de ce diaporama.

- Commission locale des charges transférées au niveau de PMA (CLECT)

Un représentant pour les communes comptant une population inférieure à 10 000 habitants + un représentant suppléant.

Il est proposé Frédéric TCHOBANIAN, titulaire et Danijela MARILA en qualité de suppléante.

### **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**

#### **Liste des délibérations :**

- Indemnités des élus
- Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de gaz / PMA
- Avenant à la convention opérationnelle - prolongation de portage / EPF "Requalification de l'entrée Est du village côté Montbéliard"
- Rénovation du bâtiment Nord de l'école élémentaire - Avenant n°1
- Vente du tracteur Kubota
- Consultation alarme salle polyvalente
- Rétrocession parcelle cadastrée AC 599 (Pré des Ailes)
- Contrat de prêt
- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Révision tarif périscolaire du mercredi après-midi
- Décision modificative n°2 budget principal
- Décision modificative n°1 budget annexe – transport
- Contrats des chauffeurs de bus